Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Droit de succession

Par Moka 78

Bonsoir j' ai mon beau père qui est décédé au mois d'avril il était marié à ma mère qui elle est décédée en 2017. Moi en étant que ça belle fille vu qu il m a pas reconnu et je porte pas son nom non plus.Mon beau père n a jamais eu d enfants a lui.Ses parents et ses frères et s?urs sont tous décédé aussi.Ils lui reste que des neveux et nièces du côté des ses frères et s?urs.J aurais aimé savoir si la succession revenait à eux. Merci de votre réponse par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Oui ce sont les neveux et nièces qui sont ses héritiers.
Vous n'avez aucun lien de sang avec lui, donc n'héritez pas, sauf testament en votre faveur (et devrez payer 60% de taxes)

Par Isadore

Bonjour,

Oui, sauf testament en votre faveur, les biens du défunt vont aux descendants des frères et s?urs, les "collatéraux privilégiés", puisqu'il n'y a ni épouse, ni père ni mère survivants.

Si vous avez des raisons de penser que le veuf de votre mère a voulu vous laisser quelque chose, vous pouvez vérifier si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15269[/url]

C'est un moyen couramment utilisé pour transmettre des biens à une personne non héritière en évitant des frais de successions élevés.